

---

Adresse de la société populaire de Montbrison (Loire) qui exprime son indignation pour la conspiration montée contre la représentation nationale, en annexe de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Montbrison (Loire) qui exprime son indignation pour la conspiration montée contre la représentation nationale, en annexe de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 174-175;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27933\\_t1\\_0174\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27933_t1_0174_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

teur de paix et de félicité que toutes les nations n'envient le sort glorieux des Français ».

PAYRAND, RENAUD, PILLAT.

## 67

[*La Sté popul. de Thiers, à la Conv.; 22 germ. II*] (1).

« Les tyrans coalisés contre une nation libre ont expérimenté l'insuffisance de leurs armes, ils ne se dissimulent plus eux-mêmes que vingt-cinq millions d'hommes sont militairement invincibles, ils eussent rappelé leur satellites dans les contrées qu'ils dévorent dans l'espoir d'attaquer simultanément la République, là où une République cesse d'être invulnérable au sein de son Sénat, au sein de son gouvernement.

Des traîtres soudoyés par le despotisme osaient au milieu de nous conspirer pour lui. Ils osaient dans leur démente, croire au succès de leur exécration conjuration; combien ils ont méconnu le peuple, combien ils ont méconnu la Convention nationale et le Comité de salut public.

Que peuvent l'audace et des talents pervers contre le génie et le courage, que peut le crime contre la vertu.

Factions de l'étranger que pouvez vous contre la puissance nationale, contre l'éternelle justice; tout vous fait expier vos forfaits, avouer votre délire, sur l'échaffaud du dernier des Bourbons.

Vainement affichiez-vous des masques et des couleurs opposées, vainement pour atteindre au même but; les uns saisissaient ce poignard de l'anarchie, les autres le couvraient du manteau du modérantisme; Danton, toi et les tiens, rejoindrez Hébert et ses complices.

Vainement la Convention nationale, s'est-elle vue assaillie par tous les ennemis de la liberté, ces incorruptibles amis dévoués au salut de la République, forts de leur conscience, ont bravé tous les périls, et tandis que le peuple en masse combat les tyrans ligués contre lui, ses dignes représentants maintiennent sa sûreté intérieure.

Le gouvernement révolutionnaire condamne au néant l'aristocratie et toutes ses sectes.

Restez à votre poste, bons montagnards, vous avez encore une fois justifié la confiance populaire. Vous avez acquis de nouveaux droits à notre amour et à notre reconnaissance.

Comité de salut public, tu as bien mérité de la représentation nationale et de la patrie; la société populaire de cette commune met au nombre de ses devoirs de vous féliciter de vos travaux et de vos succès ».

MADIEU, PETIT, GRIMARDIAY.

## 68

[*Le C. révol. d'Arras, à la Conv.; 22 germ. II*] (2).

« Nous vous prévenons que nous venons de faire passer, au Comité de sûreté générale, 201

(1) C 303, pl 1100, p. 19.

(2) C 301, pl, 1077, p. 6, 7; *J. Matin*, n° 613.

marcs, 5 onces, 4 gros d'argenterie et 7,299 liv. 10 s. en assignats, fruit de nos recherches dans les maisons des aristocrates émigrés et détenus. Croyez que chaque jour, notre zèle redouble pour enrichir la République des dépouilles de ses ennemis, en la mettant, autant qu'il est en nous, à l'abri de leurs manœuvres.

Nous avons précédemment remis au dépôt du tribunal criminel, 82 marcs 6 onces aussi d'argenterie armoriée, servant de pièces à conviction, et à celui du district une quantité notable de matière de cuivre et étain aussi par nous trouvée.

Nous croyons que l'adresse, que nous vous avons fait passer, le 2 germinal, et qui est bien l'expression de nos principes, a été égarée, nous vous envoyons une nouvelle expédition. »

PATER, RÉMY, LEBON, GRIGNY, LEFEBVRE, BOIZARD, LEBLOND.

[*Le C. révol d'Arras, à la Conv.; 2 germ. II.*]

« La République est sauvée, ses ennemis frémissent, les trônes s'ébranlent, les tyrans palissent, l'univers vous admire; voilà votre récompense: elle est assez belle pour être enviée; que ne l'avons nous méritée en concourant, avec vous, à la découverte des fils d'une trame infernale qui devait faire couler le sang des plus fermes appuis de la patrie; mais ce qui est échappé au moment à nos recherches, peut s'y présenter dans un autre, peut-être même sommes-nous sur la trace; nous avons l'œil ouvert, nous jurons qu'il ne se fermera que lorsque triomphant de tous ses ennemis, la République verra son bonheur établi sur la justice, la probité, la vertu.

Chaque jour, nous voyons passer nos phalanges, leur air présage la victoire sur nos ennemis extérieurs.

Leur courage nous anime même au-dessus de nos forces, et quand le crime veille pour nous surprendre, il est tout étonné de nous trouver éveillés; guerre et mort aux ennemis intérieurs de la République, voilà notre tâche, elle sera remplie; l'intrigue qui se revêt du manteau du patriotisme peut nous tromper un instant, mais nous saurons arracher le masque qui couvre l'égoïste, guerre et mort aux intrigants, ils ressemblent à ces annonceurs de tripôt qui proposent une partie avec des gens de bien, pour faire égorger leurs dupes par des scélérats.

Citoyens représentants, nos efforts ne seront pas vains, la lâcheté ne l'emportera pas sur le courage, ou nous saurons mourir à notre poste. »

[Mêmes signatures]  
en plus DELEGORGUE, ROBILARD.

## 69

[*La Sté popul. de Montbrison, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Législateurs,

La Société populaire de Montbrison instruite de l'atroce conspiration ourdie contre la liberté, contre la souveraineté du peuple et la repré-

(1) C 303, pl. 1100, p. 24. Loire.

sensation nationale, a éprouvé une indignation plus vivement sentie que facile à exprimer. A ce premier mouvement, a succédé le sentiment de la reconnaissance envers les amis du peuple qui, sans cesse surveillants ses intérêts, ont découvert cet abominable complot et en ont in-diqué les parricides auteurs.

Aussi étonnée de l'audace de ces conspirateurs que pleine d'admiration pour les pères de la patrie dont la surveillance parvient toujours à déjouer leurs projets la Société attend la punition des traîtres avec autant d'impatience qu'elle a d'empressement à vous témoigner, représentants, sa gratitude du nouveau bienfait qui vient encore de sauver la République.

Aussi dévoués que les braves parisiens à la représentation nationale, les sans-culottes de Montbrison jurent de périr plutôt que de souffrir qu'il y soit porté la moindre atteinte.

Vive la Convention, Vive la Montagne, Vive la République une et indivisible. »

## PIÈCES ANNEXES

### I

[Le C<sup>n</sup> Bonin-Ferrand (curé), à la Conv.; Rouède, le 21 germ. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Je suis dans un district où les prêtres sont contraints d'abdiquer leur sacerdoce, et où l'on regarde comme suspects ceux qui refusent de se déprêtriser. Pour moi, chrétien depuis 42 ans et prêtre depuis 16, je demeurerai autant fidèle aux engagements envers l'être suprême, qu'invariable dans mes serments envers la République...

Patriote franc et zélé dès l'origine de la révolution, j'ai été un des premiers apologistes de la liberté. J'ai sacrifié pour elle mes petits moyens, par un électorat de trois années et par les frais de deux écrits où j'ai frondé le despotisme et les abus que j'ai toujours abhorrés et dans l'état et dans l'église. J'en interpelle au milieu de vous le témoignage des citoyens Mailhe et David vos collègues. Appelé depuis trois ans par le suffrage du peuple à la cure de Rouède, mes paroissiens qui veulent me conserver sont aussi républicains que puissent l'être ceux qui ont congédié leurs prêtres; sans fanatisme, sans superstition, nous professons les mœurs douces et la morale toute simple du fondateur du christianisme, que nous savons alliées aux principes de la constitution. Et j'ose affirmer que si dans toutes les communes de la République, on eut été aussi attaché que nous le sommes aux lois constitutionnelles, jamais fanatisme, royalisme ou fédéralisme n'aurait entravé le bonheur que votre courage assure à la France. Il est à remarquer que la section de la commune de Rouède, section de la hale d'Aspet fut la seule des environs qui refusa d'envoyer des députés

(1) F<sup>77</sup> 1010<sup>B</sup>, pl. 1, doss. 2752. Rouède, dép<sup>nt</sup> de la Haute-Garonne, distr. de Sant-Arroman.

au fédéralisme départemental le 24 juin dernier.

La violence faite aujourd'hui aux prêtres par des gens en place est un trouble de plus qui désole la République et que les prêtres de ma morale n'ont certainement pas provoquée.

Beaucoup d'autres communes de ce département veulent aussi conserver et salarier leurs curés dont ils ne savent pas encore se passer. Le district Mont-Unité ne nous paye plus depuis le premier nivôse.

Egalement inébranlable dans tous mes principes, je n'abdiquerai point la prêtrise, parce qu'une telle abdication répugne à ma conscience; mais s'il le faut, j'abdiquerai volontiers mes fonctions curiales sans me dépouiller du caractère sacerdotal que je crois indélébile et dans ce cas, je viens implorer auprès de vous, Citoyens législateurs, la permission de remplir l'emploi d'instituteur dans cette commune ou ailleurs, afin que je puisse continuer de secourir une mère hydropique qui n'a pour subsistance non plus que moi, absolument d'autre ressource que dans la profession qu'il vous plaira de me permettre d'exercer, vous protestant sans cesse de mon entier dévouement à toutes les lois constitutionnelles ».

BONIN-FERRAND (curé).

Renvoyé au Comité des Pétitions (1).

### II

Annexe au n° 10 (b)

[Les maire et off. mun. de Jagny, au repr. Cras-sous; s.d.] (2).

« Citoyens,

Nous avons fait les mesurages des arbres, des chemins communaux et des places vaines et vagues dont les cy-devant ont toujours joui. Ces places et chemins communaux ont été de tout temps, les pâtures des bestiaux de la communauté.

Ces arbres ont été plantés par les cy-devant qui avaient tous droits sur ces terrains, qui sont éloignés des propriétés à une distance de 2 pieds jusqu'à 24. Plusieurs propriétaires sont enclos par des murs, haies et bornes, et chacune de leurs places ont leur mesure suivant notre estimé sauf à vérifier sur les titres quand ils en justifieront ce qu'ils ont toujours constamment refusé de faire.

C'est ce refus, citoyens, qui a causé dans notre commune de vives discussions: mais comme il est temps que l'intérêt particulier fasse place à l'intérêt général, nous nous reposons sur vous du soin de faire valoir cette grande vérité qui est à l'ordre du jour.

Pour nous qui avons juré de soutenir la cause générale, nous resterons fermes à notre poste et nous tiendrons nos serments. »

PÉEELLE, FILLION, CHÉRON, MOREL,  
HAUTEMULLE, PÉDURCERF.

(1) Mention marginale datée du 3 floréal.

(2) F<sup>10</sup> 285.